COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2018

Etaient Présents : Nicole SABATER, Maire - Karine MOURET, 1er Adjoint - Patrice GIRARD 2ème Adjoint - Olivier DELAYE 3ème Adjoint - Serge CASSAN, 4ème adjoint - Christiane NAJI - René ARNIAUD - Régine ROURE - Denis MEGY- Bruno ROUMESTAN - Brigitte ZALLU

Absents excusés : Elisabeth TURCON - Olivier CALAMOTE (a donné procuration à patrice GIRARD) - Pierre CHAUSSEDOUX- Marjorie FELICIAN

Secrétaire de séance : Brigitte ZALLU

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 03/09/2018 est approuvé à l'unanimité.
Mme le Maire demande au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- fonds de concours

1) **Taxe de séjour : procédure de changement d'usage**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation comme le prévoit l'article L.631-7 et suivant du Code de la Construction et de l'habitation. Ce système d'autorisation permettrait de réguler les locations de meublés touristiques et de lutter contre la pénurie de locaux d'habitation.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation.

2) **Amortissement (frais d'études+ subvention d'équipement)**

Mme le Maire explique que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux frais d'études non suivis de travaux (compte 2031) et aux subventions d'équipement (compte 204)
Elle propose de valider les durées d'amortissement suivantes :

Compte	Désignation	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
204	Subventions d'équipement	5 ans

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide, à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement énumérées ci-dessus.

3) **Modification statutaire Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV)**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la modification des statuts du SEV prise le 3 septembre 2018.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

4) **Antenne orange**

Madame le Maire présente au conseil Municipal la proposition financière reçue par orange pour implanter sur un terrain communal un relais de radiotéléphonie pour améliorer le réseau Orange.

Le conseil municipal décide de demander des informations complémentaires.

5) **Fonds de concours**

Mme le Maire expose au conseil municipal que COTELUB propose une subvention au titre du « fonds de concours 2018 » dans le cadre de la lutte et de la prévention contre l'incendie. Elle propose au conseil de solliciter une subvention d'un montant de 7.874,50€ auprès de COTELUB en précisant que les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2018.

6) **Questions diverses**

- la SAFER nous informe de la mise en vente d'une parcelle boisée cadastré AE 0004 d'une superficie de 2 hectares 51 ares. La commune ne souhaite pas préempter.

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une association de parents d'élèves « les enfants d'abord en Sud Lub » s'est créée. Cette association souhaite organiser diverses manifestations pour récolter des fonds pour les deux écoles (Peypin et St Martin) afin de financer des projets pédagogiques.

- Le Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre, la commune participera en association avec les villages voisins.

Le Maire,

Nicole SABATER